



# Le.Crible

La lettre d'information hebdomadaire  
de l'Urssaf Ile-de-France n°190



En ligne tous les mardis

15 septembre 2015

## LA VIE ECONOMIQUE

- [La France va assouplir le droit du travail avant l'été 2016](#)
- [La réforme du Code du travail entend "concilier social et économique"](#)
- [Pour réformer le droit du travail, syndicats et patronat vont devoir réussir à trouver un compromis](#)
- [France : l'Insee confirme la légère hausse de l'emploi au deuxième trimestre](#)
- [France : La production industrielle en berne, le 3<sup>ème</sup> trimestre démarre mal](#)
- [Quand le capital-investissement pousse les PME à s'internationaliser](#)
- [Ruptures conventionnelles : nouveau record en juillet](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Dépenses de santé en 2014](#)
- [Sécurité sociale : pas de retour à l'équilibre avant 2021, selon la Cour des comptes](#)
- [Médicaments : vers un taux unique de remboursement ?](#)
- [Mediator : Servier doit des millions à la Sécu](#)
- [L'exorbitante facture de l'absentéisme au travail](#)

## FISCALITE

- [Pierre Moscovici veut s'attaquer à l'optimisation fiscale des entreprises](#)
- [Baisses d'impôts : un million de sorties, trois millions de bénéficiaires](#)
- [Comment le gouvernement compte renflouer les chaînes publiques. Free et Orange dénoncent l'augmentation de la "taxe télécoms"](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [France Télévisions prévoit un déficit de 50 millions d'euros en 2016](#)
- [Royal fixe l'indemnité pour inciter les salariés à se rendre au travail à vélo](#)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Gérard Larcher, président du Sénat : « Le tiers payant généralisé, modèle même de mesure arbitraire, mal préparée et inutile »](#)

## LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (3)

- [Robert Boulin](#)

### Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● La France va assouplir le droit du travail avant l'été 2016

Le 09/09/15, le premier ministre, **M. Valls**, a annoncé le vote d'une réforme du droit du travail « avant l'été 2016 ». **M. Valls** : « [Le code du travail est devenu] trop complexe, parfois même illisible, [...] nous voulons élargir la place de l'accord collectif par rapport au code du travail [pour définir les règles] au plus près des besoins. [La future réforme garantira] un socle commun nécessaire de droits fondamentaux (durée légale, CDI, Smic, non-discrimination, repos hebdomadaire, etc.). [...] [Il s'agit de donner] plus de souplesse, pas moins de protection, [ce sera une] nouvelle étape de notre réforme du marché du travail ». Là où M. Valls s'écarte du rapport Combrexelle, c'est sur la possibilité de repousser le seuil de déclenchement des heures supplémentaires. **La raison ?** Cela remettrait en cause la durée légale du travail, fixée à 35 heures. **M. Valls** veut également « des mesures radicales » pour diminuer le nombre de branches : « Si on veut donner plus de place à l'accord de branche, il faut en réduire le nombre, [...] 750 c'est beaucoup trop. [Mais il y a] des conservatismes [notamment] dans le camp patronal ». Au terme d'une « consultation approfondie » menée par la ministre du Travail, **Mme El Khomri**, avec les partenaires sociaux, le projet de loi doit être présenté au conseil des ministres fin 2015 ou début 2016. Il sera ensuite discuté et voté au Parlement avant l'été prochain.

[http://www.directmatin.fr/politique/2015-09-09/la-france-va-assouplir-le-droit-du-travail-avant-lete-2016-710436?elst\\_newsletter=20150909-13\\_710436](http://www.directmatin.fr/politique/2015-09-09/la-france-va-assouplir-le-droit-du-travail-avant-lete-2016-710436?elst_newsletter=20150909-13_710436)

[http://www.lepoint.fr/economie/la-reforme-du-code-de-travail-entend-concilier-social-et-economique-10-09-2015-1963576\\_28.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150910](http://www.lepoint.fr/economie/la-reforme-du-code-de-travail-entend-concilier-social-et-economique-10-09-2015-1963576_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150910)

(Sources : [www.directmatin.fr](http://www.directmatin.fr) du 09/09/2015, AFP, [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 10/09/2015, AFP)

### ● La réforme du Code du travail entend "concilier social et économique"

Le 10/09/15, **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, a expliqué que la réforme du Code du travail « permettra de concilier performance sociale et performance économique ». **Mme El Khomri** : « [Le rapport Combrexelle] est important, car il propose des réformes structurelles. Nous avons dans notre pays une culture de l'affrontement et l'enjeu est de passer à une culture de la négociation. [La réforme proposée] assure des garanties aux salariés, tout en permettant plus de souplesse aux entreprises. [Elle] permettra une meilleure compétitivité de notre économie et de créer plus d'emplois. Mais ce n'est pas à n'importe quel prix ». La concertation avec les partenaires sociaux a débuté le 10/09/15. Elle se poursuivra jusqu'à la conférence sociale des 19 et 20 octobre. **Mme El Khomri** : « [La concertation] est nécessaire, le dialogue est nécessaire ». La ministre est revenue sur la restructuration des branches annoncée par M. Valls : « Il y a 700 branches, on en a trop. [Leur restructuration permettra d'empêcher] d'avoir de la concurrence déloyale entre les entreprises d'une même branche ». Elle a aussi répondu à ses détracteurs, qui lui reproche de ne pas connaître l'entreprise : « [Il est] rare que l'on fasse ce procès aux hommes. [Je connais] le monde de l'entreprise. J'y ai travaillé [...] Avec mon père dans un magasin de reprographie. J'ai aussi été hôtesse d'accueil, j'ai été vendeuse de maillots, travailleuse agricole... ». Enfin, sur l'inversion de la courbe du chômage, **Mme El Khomri** : « Je suis déterminée à réussir ».

[http://www.lepoint.fr/economie/la-reforme-du-code-de-travail-entend-concilier-social-et-economique-10-09-2015-1963576\\_28.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150910](http://www.lepoint.fr/economie/la-reforme-du-code-de-travail-entend-concilier-social-et-economique-10-09-2015-1963576_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150910)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 10/09/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● Pour réformer le droit du travail, syndicats et patronat vont devoir réussir à trouver un compromis

La concertation entre patronat et syndicats pour élaborer la réforme du droit du Travail est « un pari », a confié un proche du premier ministre, M. Valls. **Jean-Denis Combrexelle** évoque le sujet dans le rapport qu'il a remis à M. Valls : « La France est le pays qui, en droit, a le plus renvoyé à la négociation collective ; mais celle-ci n'est pas suffisamment puissante, dynamique, de qualité. Et son manque de dynamisme est dû au jeu des acteurs ». La future architecture du droit du Travail, qui repose sur des accords d'entreprise majoritaires, c'est-à-

dire signés par des syndicats représentant 50 % des voix aux dernières élections professionnelles (contre 30 % aujourd'hui), va bouleverser les processus de négociations. La confiance devra être instaurée entre négociateurs. **L'Usine Nouvelle** : « *Pour obtenir ces signatures, les chefs d'entreprise devront convaincre, écouter, dialoguer* ». Ainsi, une certaine transparence devra être acceptée par les employeurs. Les syndicats, eux, devraient être « *responsabilisés* ». **L'Usine Nouvelle** : « *Certains passent des mois à la table des négociations, mais refusent au dernier moment de signer un accord, par posture idéologique, tout en étant ravis que d'autres paraphent un texte bénéfique pour l'entreprise. A l'avenir, ne pas signer empêchera tout accord* ». En cas de blocage, c'est le droit minimal de la branche qui s'appliquera. L'Usine Nouvelle note qu'au niveau des branches, à cause du bilan des accords de branche, qui ne sont pas tous « *ambitieux* », et où parfois le patronat a oublié « *d'écouter les attentes des entreprises, en particulier les PME* », ce sont les organisations patronales qui sont attendues au tournant. Se pose également le problème de la représentation syndicale, des deux côtés. Les syndicats de salariés souffrent d'un manque de syndicalisation ; du côté patronal, leurs représentants sont de « *plus en plus critiqués par leur base* ». **L'Usine Nouvelle** : « *Le pari de la réforme qui se dessine est de confier suffisamment de pouvoir aux organisations patronales et syndicales pour qu'elles retrouvent de la crédibilité aux yeux de leurs adhérents. Un pari risqué* ».

<http://www.usinenouvelle.com/article/pour-reformer-le-droit-du-travail-syndicats-et-patronat-vont-devoir-reussir-a-trouver-un-compromis.N349225#xtor=EPR-169>

(Source : [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com) du 10/09/2015, Cécile Maillard)

#### ● France : l'Insee confirme la légère hausse de l'emploi au deuxième trimestre

Le 10/09/15, l'Insee a publié les chiffres de l'emploi pour le deuxième trimestre 2015. Dans les secteurs marchands non agricoles, 23 800 emplois ont été créés (+ 0,2 %). La cause principale de cette légère hausse : l'intérim. Hors intérim, l'emploi se maintient (+ 4 600 emplois créés, à peine un peu plus qu'au premier trimestre). La tendance est différente sur un an : avec 17 000 emplois supprimés, l'emploi marchand non agricole « *reste dans le rouge* » (- 0,1 %). **Par secteurs**, pour le deuxième trimestre. **En baisse** : La construction (- 0,9 %, 11 600 postes détruits), l'industrie (- 0,3 %, 9 000 postes détruits). **En hausse** : Le tertiaire (+ 0,4 %, 44 300 postes créés, une nette progression par rapport au premier trimestre où 12 700 postes avaient été créés). Hors intérim, les emplois du tertiaire n'ont progressé que de 0,2 % (25 200 postes créés, contre 23 700 au premier trimestre). C'est donc l'intérim qui se porte bien. Tendance confirmée en rythme annuel. **L'Insee** : « *Sur un an, l'intérim a augmenté (+ 10 900 emplois, soit + 2,0 %) et le secteur tertiaire marchand dans son ensemble a créé 72 800 emplois (soit + 0,6 %)* ».

<http://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/021317254883-france-linsee-confirme-la-legere-hausse-de-lemploi-au-deuxieme-trimestre-1154155.php>

(Source : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 10/09/2015, Claude Fouquet)

[Retour au sommaire](#)

#### ● France : La production industrielle en berne, le 3<sup>ème</sup> trimestre démarre mal

Le 10/09/15, l'Insee a annoncé qu'en juillet, la production industrielle avait enregistré un net recul (- 0,8 %, au lieu de + 0,2 % attendu), ce qui laisse augurer d'un troisième trimestre difficile, après un deuxième trimestre où la croissance du PIB (produit intérieur brut) a été nulle. **La production manufacturière**, hors énergie, a baissé (- 1,0 %, après avoir baissé de - 0,6 % en juin). C'est sa plus mauvaise performance depuis mai 2014. **La métallurgie** se retrouve au plus bas depuis juillet 2009. Quant à **l'automobile**, elle est à son plus mauvais niveau depuis novembre 2014. **Quelques réactions** à ces résultats. **Axelle Lacan**, économiste de l'institut COE Rexécode : « *[Ces chiffres, les premiers indicateurs publiés pour le troisième trimestre,] ne sont vraiment pas terribles. [...] On espère malgré tout une accélération du rythme de croissance au vu des signaux positifs des enquêtes de l'Insee sur le climat des affaires dans l'industrie en août, notamment sur les perspectives de production* ». **François Cabau**, économiste chez Barclays : « *[Avec cette nouvelle baisse de la production manufacturière,] l'absence d'une assise stable pour la reprise en France reste préoccupante* ». **Les Echos** : « *Il relève que l'acquis de croissance de la production industrielle pour le troisième trimestre se situe maintenant à - 0,7 %, ce qui fait peser un*

risque sur sa prévision d'un rebond de 0,4 % du PIB de la période juillet-septembre ». **L'Insee et la Banque de France** prévoient, elles, une croissance de 0,3 % au troisième trimestre. Quant au **gouvernement**, il s'en tient pour sa part à sa prévision de croissance de 1 % pour l'ensemble de 2015 et de légère accélération à 1,5 % en 2016 « *malgré l'environnement porteur créé par la baisse des prix de l'énergie et les taux d'intérêts très bas* ». Une solution pour sauver le troisième trimestre ? Peut-être la consommation. Pourquoi ? Parce que le pouvoir d'achat des ménages a bénéficié cet été de la rechute des cours du pétrole. On connaîtra les chiffres de juillet et d'août fin septembre.

[http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/actus-des-marches/infos-marches/france-la-production-industrielle-a-recule-de-0-8-en-juillet-1078720.php?xtor=EPR-8-\[18\\_heures\]-20150910-\[Prov\\_\]-1413980@2](http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/actus-des-marches/infos-marches/france-la-production-industrielle-a-recule-de-0-8-en-juillet-1078720.php?xtor=EPR-8-[18_heures]-20150910-[Prov_]-1413980@2)

→ **Les chiffres et analyses de l'Insee :**

<http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=10&date=20150910>

(Sources : <http://bourse.lesechos.fr> du 10/09/2015, Yann Le Guernigou, Jean-Baptiste Vey, édité par Yves Clarisse, [www.insee.fr](http://www.insee.fr))

### ● **Quand le capital-investissement pousse les PME à s'internationaliser**

Le 04/09/15, la société de capital-investissement **MBO Partenaires** s'est alliée avec **Altios International**. **Le but ?** Développer l'installation des PME et ETI françaises sur le marché international. **Boris Lechevalier**, dirigeant fondateur d'Altios International, une société française indépendante, spécialisée depuis 1991 dans l'accompagnement des entreprises à l'étranger : « *Entre 30 % et 40 % des PME et des ETI françaises opèrent à l'étranger. En Allemagne, la proportion est comprise entre 70 % et 75 %* ». **Explication ? 01)-** Un grand nombre de PME françaises sont dirigées par des chefs d'entreprise de plus de 55 ans. Ces derniers, contrairement aux plus jeunes, qui sont souvent passés par le programme européen Erasmus, n'ont pas le réflexe de l'étranger. **02)-** Il n'est pas facile de s'implanter à l'étranger, que ce soit à cause des difficultés administratives, de la difficulté d'identifier les bons partenaires ou les bons profils à recruter sur place. **Eric Dejoie**, associé fondateur de la société de capital-investissement MBO Partenaires : « *[Surtout] en matière d'internationalisation, beaucoup de dirigeants de PME et d'ETI françaises privilégient encore une démarche opportuniste à une véritable feuille de route stratégique à cinq ou dix ans. Il s'agit là d'une vraie différence avec les patrons allemands* ». **M. Lechevalier :** « *Il y a dix ans, quand on raisonnait international, on pensait surtout à l'export. Aujourd'hui, il faut être présent localement, afin, notamment, de pouvoir répondre aux appels d'offre* ». MBO Partenaires et Altios entendent donc épauler les PME et ETI françaises. **M. Dejoie :** « *Depuis 2011, nous avons des bureaux au Brésil, en Chine et en Inde. Aujourd'hui, nous souhaitons aller un cran plus haut, en offrant à nos entreprises les services dont disposent les sociétés du CAC 40* ». Ainsi, lorsque MBO s'occupera d'une société française, elle commencera par étudier son potentiel et la stratégie d'internationalisation qu'elle a élaborée, avant de proposer un plan d'actions « *portant par exemple sur les nouveaux pays à explorer, les opportunités d'acquisitions à l'étranger et les moyens de financement disponibles, comme, par exemple, les prêts de développement export de Bpifrance* ». Le plan, baptisé MBO International Solution, est réservé « *aux seules participations de MBO* ». Si tout cela a un coût (forfaitaire déclare MBO, sans plus préciser), les PME et ETI qui auront recours à ce processus seront également accompagnées sur le terrain. Aujourd'hui, une vingtaine d'entreprises sur les quarante figurant dans le portefeuille de participations MBO bénéficient de cette aide. **Julien Wormser**, associé chez MBO Partenaires : « *Permettre aux entreprises de s'aventurer sur de nouveaux marchés est créateur de valeur au moment de la sortie [revente de la participation par MBO, Ndlr]* ». **Richard Broche**, associé fondateur chez MBO : « *L'internationalisation d'une entreprise lui confère une valeur stratégique sans rapport avec ses stricts cash-flows financiers* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/quand-le-capital-investissement-pousse-les-pme-a-s-internationaliser-503163.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150909](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/quand-le-capital-investissement-pousse-les-pme-a-s-internationaliser-503163.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150909)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 09/09/2015, Christine Lejoux)

[Retour au sommaire](#)

### ● Ruptures conventionnelles : nouveau record en juillet

Selon les chiffres du ministère du Travail, publiés le 14/09/15, le nombre de ruptures conventionnelles a augmenté en juillet, battant son dernier record de juillet 2014. Ont été enregistrées 33 211 ruptures conventionnelles (contre 32 936 en juillet 2014), sur 35 984 demandes déposées auprès de l'administration. D'une manière générale, le dispositif connaît une forte croissance depuis sa création, passant de 15 899 en 2009 à 26 658 en 2012. Depuis, la hausse s'est un peu modérée, même si elle reste importante : sur les sept premiers mois de 2015, la moyenne mensuelle est de 28 471.

[http://www.challenges.fr/economie/social/20150914.CHA9370/ruptures-conventionnelles-nouveau-record-en-juillet.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20150914\\_NLCHAACU18H- -ruptures-conventionnelles-nouveau-record-en-juillet#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150914](http://www.challenges.fr/economie/social/20150914.CHA9370/ruptures-conventionnelles-nouveau-record-en-juillet.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150914_NLCHAACU18H- -ruptures-conventionnelles-nouveau-record-en-juillet#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150914)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 14/09/2015, avec AFP)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

### ● Dépenses de santé en 2014

C'est en présence de **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, qu'ont été présentés le 15/09/15, les chiffres des dépenses de santé pour 2014. **Deux chiffres à retenir :** **a)-** Dépenses courantes de santé (norme OCDE) : 256,9 milliards d'euros (12 % du PIB, produit intérieur brut) ; **b)-** Consommation de soins et de biens médicaux : 190,6 milliards d'euros (8,9 % du PIB). Une réussite, note Espace Social : Le taux de prise en charge des frais médicaux réels, qui atteint 76,6 % soit + 0,3 % par rapport à 2013. **Explication :** « *Le dynamisme des soins hospitaliers, infirmiers, des transports sanitaires, des dépenses de médicaments coûteux, et la montée des ALD (affections de longue durée, Ndlr). Inversement, la part des dépenses assurées par les OCAM (organismes complémentaires d'Assurance maladie, Ndlr) baisse de 13,6 à 13,5 %* ». Si, depuis 2006, le poste médicament a baissé en part relative de 16,5 % à 13,6 % chez les OCAM, les autres postes, eux, ont augmenté : pour les autres biens médicaux (soins prothétiques et dentaires) de 38,9 %, pour les soins de ville de 21 à 21,7 %, pour les soins hospitaliers de 4,4 % à 5,3 %. La part du reste à charge des ménages, elle, est passée de 8,7 à 8,5 %. **Espace Social :** « *Un des tous meilleurs chiffres dans les 29 pays de l'OCDE, avec les Pays-Bas* ».

[lettre@espace-social.com](mailto:lettre@espace-social.com)

(Source : [lettre@espace-social.com](mailto:lettre@espace-social.com) du 15/09/2015)

[Retour au sommaire](#)

### ● Sécurité sociale : pas de retour à l'équilibre avant 2021, selon la Cour des comptes

Le 15/09/15, la **Cour des comptes** a rendu un rapport dans lequel elle estime que l'équilibre financier de la Sécurité sociale n'aura pas lieu avant 2021. **La Cour des comptes :** « *Avec un déficit de l'ordre de - 5 milliards d'euros en 2018 et un rythme de réduction de ce dernier de 2 milliards par an en moyenne, comme observé depuis 2012, le retour à l'équilibre ne serait pas atteint à l'horizon 2020, mais interviendrait au mieux en 2021* ». Ainsi, pour elle, l'objectif de retour à l'équilibre en 2017, voté il y a deux ans en loi de financement de la Sécurité sociale, est inatteignable. Elle explique aussi que respecter les objectifs formels de maîtrise des dépenses ne suffit pas. **La Cour :** « *En 2014, le déficit de la Sécurité sociale a été ramené de 15,4 à 13,2 milliards d'euros, mais il reste une composante structurelle de 4 milliards d'euros à laquelle il aurait fallu s'attaquer. La progression des recettes et des dépenses est restée supérieure à celle du PIB l'an dernier. Et le premier poste de dépenses, l'assurance-maladie, ne semble pas sous contrôle. Son déficit (6,5 milliards en 2014) avait déjà à peine baissé en un an : de 300 millions d'euros ; il va se creuser en 2015 à - 7,2 milliards. Et pourtant, l'objectif national de dépenses de l'Assurance-maladie (Ondam) a été tenu en 2014, et il devrait en aller de même en 2015* ». **Les nouvelles prévisions concernant le déficit du régime général et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) :** le déficit devrait être à - 13 milliards d'euros en 2015, - 10,2 milliards en 2016, - 5,7 milliards en 2017 et - 2,9 milliards en 2018. Nous sommes loin des précédentes prévisions qui estimaient que le déficit « *aurait dû se combler dès 2015, passant de 13,2 milliards à - 9 milliards pour afficher un excédent de 700 millions d'euros en 2017* ». **Autre souci :** l'évolution de la **masse salariale**. Là aussi, les prévisions ont changé. **Les nouvelles prévisions :** 2,7 % en 2016 (au lieu de 3,5 %), 3,1 % en 2017 et 3,6 % en 2018 (au lieu des

4,2 % en 2017 et 2018). Ce qui entraîne des recettes en provenance des cotisations sociales et de la CSG moindres que celles initialement prévues. La baisse des dépenses attendues, entre autres par une inflation plus basse que prévue en 2015, et qui devrait aboutir à une non-revalorisation des retraites, ne devrait pas suffire à compenser cette perte de recettes.

**Les Echos** : « Avec un effet domino sur les années suivantes : 1 milliard d'économies en 2016, 1,3 milliard en 2017, 1,6 milliard en 2018 par rapport à la trajectoire initiale ». Idem pour les dépenses de prestations familiales qui ne devraient pas être revalorisées et, par conséquent, pourraient rapporter 1,2 milliard d'euros sur trois ans. **Les Echos** : « Enfin, les dépenses vont aussi baisser du fait des réductions de coûts annoncées en avril dans la santé et la protection sociale, à hauteur de 2,2 milliards d'euros, dont 1,8 milliard grâce à la baisse de l'Objectif national de dépenses de l'Assurance-maladie ».

<http://www.lesechos.fr/economie-france/social/021324784732-securite-sociale-pas-de-retour-a-lequilibre-avant-2021-selon-la-cour-des-comptes-1155755.php>

→ Le rapport de la Cour des comptes :

<https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/La-securite-sociale2>

(Sources : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 15/09/2015, Solveig Godeluck, [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr))

### ● Médicaments : vers un taux unique de remboursement ?

Le 09/09/15, un « projet de rapport final » sur l'évaluation des produits de Santé a été présenté aux principaux acteurs concernés par **Dominique Bolton**, conseillère auprès du directeur général de l'Assurance maladie, **Nicolas Revel**. Ce rapport va être ensuite remis au gouvernement. Actuellement, il existe trois taux de remboursements des médicaments (15 %, 30 %, 65 % - quatre si l'on compte les remboursements à 100 % dans le cadre des ALD). La détermination du taux de remboursement d'un médicament se fait en fonction de l'évaluation du médicament (efficacité, effets secondaires...). **Mme Polton** avance une piste : n'avoir plus qu'un seul taux de remboursement (ALD mis à part). Ainsi, la tranche de remboursement de 15 % disparaîtrait. Les médicaments actuellement remboursés à ce taux seraient réévalués et passeraient dans le taux de remboursement supérieur ou ne seraient plus remboursés. Le taux de remboursement unique devrait se situer « autour de 60 % ». Autre piste : fusionner les deux indicateurs utilisés par la HAS (Haute Autorité de santé) pour évaluer les médicaments en un seul. **Mme Touraine**, ministre des Affaires sociales, a réagi sur Radio Classique en expliquant ce qui l'intéressait : « La priorité, c'est de savoir comment on évalue un médicament, [le système français est] trop compliqué, trop opaque ». Une réaction déjà, celle de **Christian Saout**, secrétaire général du Ciss (Collectif interassociatif sur la santé), dont la crainte est qu'un taux unique de remboursement ne se traduise par un « reste à charge massif sur les ménages [...] en sortant les médicaments à 15 et 30 % du remboursement ». Il regrette d'autre part que le rapport Polton « n'étudie pas la question de la fixation du prix du médicament, à l'heure où des négociations ont lieu entre le Comité économique des produits de santé et l'industrie pharmaceutique ».

[http://www.lepoint.fr/sante/medicaments-vers-un-taux-unique-de-remboursement-09-09-2015-1963231\\_40.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150909](http://www.lepoint.fr/sante/medicaments-vers-un-taux-unique-de-remboursement-09-09-2015-1963231_40.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150909)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 09/09/2015, AFP)

### ● Mediator : Servier doit des millions à la Sécu

Servier « rechigne » depuis juin à indemniser les victimes du Mediator, pourtant reconnues comme telles par l'Oniam (office nationale d'indemnisation des accidents médicaux). Du coup, c'est l'Oniam qui est obligé de se substituer à Servier pour l'indemnisation. C'est donc l'argent public, donc le contribuable, précise Le Figaro, qui doit « pallier les manquements de Servier qui, depuis le début de l'affaire, n'a jamais versé un centime aux caisses primaires d'Assurance maladie ». **Le Figaro** cite une source, anonyme dans l'article, qui déclare : « On est plus proches des 30 millions que des deux millions [d'euros] ». En conséquence de quoi une quinzaine de caisses primaires ont assigné le laboratoire en justice.

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/09/09/01016-20150909ARTFIG00284-mediator-servier-doit-des-millions-a-la-secu.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 09/09/2015, Anne Jouan)

[Retour au sommaire](#)

### ● L'exorbitante facture de l'absentéisme au travail

Dans le cadre de son « *baromètre de l'absentéisme* », une estimation des coûts directs et indirects de l'absentéisme en 2014 dans le secteur privé en France a été calculée par **Alma Consulting Group**, avec **Goodwill-Management** et le **CSA**. Ces coûts s'élèveraient à 60 milliards d'euros. **Dans le détail** : les coûts de remplacement, de maintien de salaire et de perte de valeur ajoutée s'élèveraient à 45 milliards d'euros (5,77 % de la masse salariale ; les coûts indirects (par exemple la prévention et la prévoyance) s'élèveraient, eux, à 15 milliards (2,83 % de la masse salariale). **Les conclusions de l'étude précisent** : « *N'en déduisons pas pour autant qu'une baisse de l'absentéisme ferait progresser le PIB dans les mêmes proportions, d'autant qu'une forte part de l'absentéisme reste incompressible (maladies, raisons familiales...). Mais les moyens d'agir sur une partie de ces coûts existent* ». L'étude prend l'exemple d'une entreprise dont le chiffre d'affaires est de 10 millions d'euros, le résultat net de 500 000 euros, la masse salariale représentant 35 % de son chiffre d'affaires et son absentéisme se situant dans la moyenne nationale (4,59 %). L'absentéisme lui coûte 202 000 euros, c'est-à-dire 40 % de sa rentabilité nette. **L'étude** : « *Une réduction d'un quart de cet absentéisme (soit de 4,59 % à 3,44 %) porte sa rentabilité de 500 000 euros à 551 000 euros, soit un bond de 10 %. [...] L'effet serait loin d'être anodin* ». Une dernière précision : en moyenne, chaque salarié aurait été absent 16,7 jours, soit 7,4 % de plus que l'année précédente.

[http://www.lepoint.fr/economie/l-exorbitante-facture-de-l-absenteisme-au-travail-08-09-2015-1963116\\_28.php?M\\_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150909](http://www.lepoint.fr/economie/l-exorbitante-facture-de-l-absenteisme-au-travail-08-09-2015-1963116_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150909)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 09/09/2015)

### FISCALITE

#### ● Pierre Moscovici veut s'attaquer à l'optimisation fiscale des entreprises

L'objectif de **Pierre Moscovici**, commissaire européen chargé des Affaires économiques et financières, de la fiscalité et des douanes, est désormais d'obtenir un accord sur les mesures de transparence fiscale des multinationales. **M. Moscovici** : « *Mon objectif est d'arriver à un accord en décembre. [...] Je ne comprendrai pas que nous n'atteignons pas un accord alors que les citoyens européens ne supportent plus l'iniquité face à l'opacité et aux mécanismes d'optimisation fiscale des multinationales* ». **Comment obtenir cet accord ?** En renforçant la coopération entre les Etats européens. Il s'agit de favoriser les échanges automatiques des décisions fiscales relatives aux entreprises transfrontalières. Dans cette lutte contre l'optimisation fiscale, la Commission européenne prône un principe essentiel : taxer les bénéficiaires là où les activités ont été réalisées. **Autre projet de M. Moscovici** : Relancer le projet Accis (Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés), soit une volonté d'harmoniser la fiscalité des entreprises, notamment la détermination du résultat imposable des entreprises en Europe. Ce qui permettrait d'avoir une plus grande transparence dans la fiscalité des entreprises, « *sans imposer pour autant aux Etats-membres un taux d'imposition identique* ». Ce projet a vu le jour en 2011, mais n'a pu, jusqu'à présent, être développé, face à l'opposition de certains Etats membre de l'Union où les règles en matière de fiscalité sont plus « *accommodantes* ». **M. Moscovici** : « *Les discussions sur l'Accis vont recommencer, elles seront difficiles mais je pense qu'il y a aujourd'hui une nouvelle donne qui va nous permettre d'aboutir* ». Avant de conclure en déclarant qu'il entend présenter courant 2016 une nouvelle proposition d'assiette commune.

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/pierre-moscovici-veut-s-attaquer-a-l-optimisation-fiscale-des-entreprises.N347083#xtor=EPR-254>

(Source : [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com) du 02/09/2015, Arnaud Dumas)

[Retour au sommaire](#)

#### ● Baisses d'impôts : un million de sorties, trois millions de bénéficiaires

Le 10/09/15, **Michel Sapin**, ministre des Finances, a annoncé l'impact des baisses d'impôts : « *Nous allons toucher trois millions de ménages qui n'étaient pas concernés par les précédentes mesures de baisses, [mises en place en 2014 et 2015]. Ils viendront s'ajouter aux 5 millions de foyers déjà bénéficiaires des réductions. Par ailleurs, un million de foyers ne paieront pas ou plus l'impôt sur le revenu grâce à cette mesure* ». Pour **M. Sapin**, cette baisse bénéficiera principalement « *aux classes moyennes, [...] le cœur du cœur* » du

dispositif voulu par le gouvernement. Dans le détail, parmi les huit millions de personnes concernées, la baisse devrait être de l'ordre 200 à 300 euros « pour la plupart des célibataires », de 300 à 500 euros pour les couples. Ce seront donc environ 46 % des Français qui paieront l'impôt sur le revenu, comme c'était le cas en 2010. **M. Sapin** : « [Une proportion de] 46 %, c'est un chiffre habituel en France, c'était comme ça avant la crise, il est légitime que ce soit comme ça après la crise ». De son côté, le président de la république, **François Hollande**, a déclaré qu'il entendait mettre en place une troisième baisse d'impôt en 2016, baisse d'impôt qui sera intégrée dans le projet de budget 2016 présenté en septembre.

[http://www.challenges.fr/economie/20150910.CHA9257/baisses-d-impots-un-million-de-sorties-trois-millions-de-beneficiaires.html?cm\\_mmc=EMV- -CHA- -20150910\\_NLCHAACU18H- -baisses-d-impots-un-million-de-sorties-trois-millions-de-beneficiaires#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150910](http://www.challenges.fr/economie/20150910.CHA9257/baisses-d-impots-un-million-de-sorties-trois-millions-de-beneficiaires.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150910_NLCHAACU18H- -baisses-d-impots-un-million-de-sorties-trois-millions-de-beneficiaires#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150910)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 10/09/2015, avec AFP)

### ● Comment le gouvernement compte renflouer les chaînes publiques. Free et Orange dénoncent l'augmentation de la "taxe télécoms"

Le 13/09/15, **Fleur Pellerin**, ministre de la Culture, a annoncé une série de mesures prises par le gouvernement pour renflouer les chaînes publiques. **01)**- Une hausse de redevance contenue à 1 euro. **Mme Pellerin** : « J'ai proposé que la redevance (136 euros actuellement, ndlr) reste limitée à l'inflation [...]. La hausse sera donc contenue à 1 euro seulement en 2016. C'est la plus faible augmentation depuis 2008 ». **02)**- Une hausse de la taxe des opérateurs d'accès à internet. **Mme Pellerin** : « En complément, nous augmenterons à la marge la taxe que paient les opérateurs d'accès à Internet [comme Bouygues, SFR, Orange et Free, ndlr] qui passera de 0,9 % de leur chiffre d'affaires à 1,2 %. Cette fraction des recettes sera affectée de façon pérenne à l'audiovisuel public ». Selon Mme Pellerin, les opérateurs ne devraient pas reporter cette augmentation de la taxe sur les consommateurs car « la concurrence sur les prix est forte dans ce secteur et les Français changent facilement d'opérateur ». **03)**- La publicité après vingt heures ne reviendra pas sur les chaînes publiques. **Mme Pellerin** : « C'était une possibilité. Mais j'ai à cœur de ne pas déstabiliser les autres médias. [...] Les chaînes privées doivent avoir les moyens de contribuer au pluralisme de l'information et à la création, notamment au financement du cinéma ». **05)**- L'idée d'une taxe sur les ordinateurs, les tablettes et les smartphones n'est pas encore tout à fait définitivement écartée, mais Mme Pellerin a expliqué qu'il « faudra s'interroger dans le futur sur une réforme plus globale, adaptée à ces nouveaux usages ».

[Retour au sommaire](#)

**Des réactions** des opérateurs d'accès à internet. **Stéphane Richard, PDG d'Orange** : « C'est une forme de mépris par rapport à notre secteur, à notre industrie. On considère qu'on peut bien payer ça en plus. Une fois de plus le secteur est pris pour une vache à lait ». D'après **M. Richard**, sa surprise est grande, car la mesure est « en totale contradiction avec les engagements qui ont été donnés [par le président de la République qui avait indiqué il y a quelques mois qu'il n'y aurait] aucun prélèvement supplémentaire sur les opérateurs qui ne soit affecté à l'investissement dans le secteur des télécommunications ». **M. Richard** : « Je conteste que ce soit marginal. [Cette augmentation de 30 % de cette taxe représente] une ponction supplémentaire de l'ordre de 100 millions d'euros pour une entreprise comme Orange. [...] C'est le montant qu'on pensait investir pour fibrer une ville comme Nantes. [...] On va essayer de contester cette augmentation qui nous paraît inopportune. [De plus,] cette taxe Copé de plusieurs centaines de millions d'euros chaque année vient dans le budget de l'Etat et il n'y en a qu'une moitié qui est affectée à l'audiovisuel public. Il y aurait une façon très simple pour l'Etat d'augmenter ces recettes, c'est d'affecter davantage de la taxe Copé à l'audiovisuel, sans augmenter pour autant le prélèvement ». Chez **Free**, on se borne à constater que la pause fiscale aura été de courte durée, tout en précisant qu'il « est naïf de penser que ce nouvel impôt ne sera pas in fine payé par le consommateur ». A l'heure où est écrit cet article, Bouygues Telecom et SFR n'avaient pas fait de commentaire.

[http://www.latribune.fr/technos-medias/comment-le-gouvernement-compte-renflouer-les-chaines-publiques-504720.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150914](http://www.latribune.fr/technos-medias/comment-le-gouvernement-compte-renflouer-les-chaines-publiques-504720.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150914)

[http://www.latribune.fr/technos-medias/telecoms/une-fois-de-plus-le-secteur-est-pris-pour-une-vache-a-lait-stephane-richard-504776.html#xtor=EPR-2-\[-actu-du-jour\]-20150914](http://www.latribune.fr/technos-medias/telecoms/une-fois-de-plus-le-secteur-est-pris-pour-une-vache-a-lait-stephane-richard-504776.html#xtor=EPR-2-[-actu-du-jour]-20150914)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 14/09/2015, avec AFP)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● France Télévisions prévoit un déficit de 50 millions d'euros en 2016

**Delphine Ernotte**, présidente de France Télévisions a écrit aux administrateurs de France Télévisions. Dans sa lettre, elle prévoit un déficit important pour 2016. **Mme Ernotte** : « *La ministre de la Culture a rendu public ce week-end un arbitrage du gouvernement concernant l'audiovisuel public. [...] À cette heure, compte tenu des hypothèses budgétaires communiquées par notre actionnaire, les ressources publiques pour France Télévisions seraient au mieux stables en 2016 par rapport à 2015. Au regard par ailleurs de l'évolution du marché publicitaire, on peut considérer, si ce schéma était confirmé, que les ressources globales de l'entreprise diminueraient en 2016. La confirmation de ces montants conduirait, comme je vous l'avais indiqué jeudi dernier, à un déficit prévisionnel pour 2016 de l'ordre de - 50 millions, malgré la prise en compte d'hypothèses d'économies par rapport à 2015. [Il faut] repenser la stratégie globale [et reposer] la question de notre capacité à remplir l'ensemble de nos missions, [dans le cadre de la discussion qui va s'engager avec l'Etat actionnaire]. Mais sans attendre j'ai demandé à l'ensemble des équipes de préparer un plan d'économies, à l'exclusion de tout nouveau plan de départ* ». Peu temps auparavant, lors d'un déjeuner de l'Association des journalistes médias (AJM), **Mme Ernotte** avait déclaré : « *Contrairement à Radio France, beaucoup d'efforts ont déjà été fournis par la maison France Télévisions. Dans la construction de l'entreprise unique, dans le plan de départs volontaires ouvert jusqu'à fin 2015* ». Dans son courrier aux administrateurs du 13/09/15, elle insiste sur le fait que le plan d'économies en préparation « *viendra s'ajouter aux efforts accomplis entre 2012 et 2015 par l'entreprise, qui auront fait baisser les charges opérationnelles de 70 millions d'euros et les effectifs de l'entreprise commune de 740 équivalents temps plein, soit - 7 %* ».

<http://www.lefigaro.fr/medias/2015/09/15/20004-20150915ARTFIG00124-france-televisions-prevoit-un-deficit-de-50-millions-d-euros-en-2016.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 15/09/2015, Caroline Sallé)

### ● Royal fixe l'indemnité pour inciter les salariés à se rendre au travail à vélo

Le 13/09/15, devant le « Grand Jury » RTL/LCI/Le Figaro, **Ségolène Royal**, ministre de l'Écologie, a indiqué que l'indemnité kilométrique destinée à inciter les salariés à se rendre au travail en vélo allait être fixée dans une fourchette de 12 à 15 centimes par kilomètre. L'indemnité devrait être exonérée de cotisations sociales (dans la limite d'un montant fixé par décret), et déductible des impôts sur le revenu pour les salariés.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/royal-fixe-l-indemnite-pour-inciter-les-salaries-a-se-rendre-au-travail-en-velo-504798.html#xtor=EPR-2-\[-actu-du-jour\]-20150914](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/royal-fixe-l-indemnite-pour-inciter-les-salaries-a-se-rendre-au-travail-en-velo-504798.html#xtor=EPR-2-[-actu-du-jour]-20150914)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 14/09/2015, avec AFP)

## OPINIONS/VIE POLITIQUE

### ● Gérard Larcher, président du Sénat : « Le tiers payant généralisé, modèle même de mesure arbitraire, mal préparée et inutile »

**Gérard Larcher**, président du Sénat (Les Républicains), s'est exprimé sur le tiers payant dans Le Quotidien du Médecin. **Extraits** : « *Le Sénat va profondément remanier le projet de loi [sur la santé, Ndlr], notamment grâce à la suppression d'articles inutiles, purement déclaratifs ou n'ayant pas leur place dans un texte de santé publique. [...] Le tiers payant concerne déjà les personnes les plus vulnérables. Sa généralisation n'obéit à aucune logique de santé publique mais à des considérations purement politiciennes. De plus, elle se heurte à des difficultés techniques évidentes et ne peut qu'aboutir pour les médecins, en l'état du projet, à une véritable surcharge administrative. C'est le modèle même de la mesure arbitraire, mal préparée et inutile. [...] Le sujet de l'accès aux soins dans les zones sous denses est évidemment central. Et c'est un sujet qui touche tout particulièrement le Sénat,*

assemblée des territoires. Je ne crois pas à des mécanismes autoritaires. C'est méconnaître la psychologie des médecins ; c'est faire fi de leur attachement aux principes de la médecine libérale, la liberté d'installation et aussi le libre choix des patients. La question de l'installation dans les zones sous denses et sur denses doit se régler dans le cadre conventionnel, et par des mesures fortement incitatives. [...] Je crois d'abord à la concertation lorsqu'on veut réaliser une réforme, quelle qu'elle soit. La concertation ne doit pas être de façade et de pure forme comme cela a été le cas ici. Le gouvernement présente une loi en octobre 2014, après un exercice purement formel de concertation bâclée. Il annonce ensuite, au printemps dernier, une grande conférence de santé qui se tiendra après le vote de la loi ! Comment ne pas comprendre l'exaspération des professionnels de santé face à une telle méthode, ou plutôt absence de méthode, et leur sentiment d'avoir été bernés ? [...] Une réforme ne peut pas se faire contre une profession. C'est pourquoi le temps de la concertation est si important. [...] Mais la loi qui sera définitivement adoptée devra beaucoup au travail de fond du Sénat ! Bien sûr, les marqueurs politiques du gouvernement, comme le tiers payant, subsisteront peut-être et ce sera une grave erreur. Mais sur de nombreux points, l'Assemblée nationale retiendra notre texte. Vous savez que 65 % des amendements du Sénat sont, en règle générale, retenus ».

→ **L'intégralité de l'entretien avec Gérard Larcher par Karine Piganeau :**

[http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/09/14/gerard-larcher-president-du-senat-le-tiers-payant-generalise-modele-meme-de-mesure-arbitraire-mal-prepree-et-inutile-769656?ecmp=NL\\_alaune\\_20150914&nIToken=dCI3E\\_IJuAHei3ddCrONfGnkWSWbh2LaGN6mJurFOMI0ao\\_cN3dw3sXVJrtAj6Hogoi4QpLcDSCUfxJCVCAAA%3D%3D](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/09/14/gerard-larcher-president-du-senat-le-tiers-payant-generalise-modele-meme-de-mesure-arbitraire-mal-prepree-et-inutile-769656?ecmp=NL_alaune_20150914&nIToken=dCI3E_IJuAHei3ddCrONfGnkWSWbh2LaGN6mJurFOMI0ao_cN3dw3sXVJrtAj6Hogoi4QpLcDSCUfxJCVCAAA%3D%3D)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 14/09/2015, Karine Piganeau)

### **LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (3)**

#### ● **Robert Boulin**

« Le Plan français de Sécurité sociale, conçu dans l'élan de solidarité nationale qui s'est vigoureusement exprimé à la Libération, et inspiré par les besoins nouveaux qui avaient été vivement ressentis pendant la guerre, bouleverse profondément les principes sur lesquels reposait jusqu'alors notre système de protection sociale. Aussi éloigné de l'assurance traditionnelle que de l'assistance, il entend garantir à chacun des conditions décentes d'existence et répond à la volonté de tous de réaliser une société plus juste ».

Robert Boulin (préface au numéro de la Revue française des affaires sociales sur le 25ème anniversaire de la Sécurité sociale).

Robert Boulin fut ministre de la Santé publique et de la Sécurité sociale du 22 juin 1969 au 5 juillet 1972, dans le gouvernement Chaban-Delmas, sous la présidence de Georges Pompidou.

<http://communication-securite-sociale.fr/securite-sociale-70ans-citations/>

(Source : <http://communication-securite-sociale.fr>)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)